

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2024

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES ÉLUS LOCAUX ET LA PROTECTION DES MAIRES - (N° 2139)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 66

présenté par
Mme Spillebout

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« présentes »,

le mot :

« actuelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel